



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le DIX-HUIT DECEMBRE.**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 22 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – J. HENSELER – A. MAGNIN MELOT – A. RASKIN – B. MONTAGNE Adjoint  
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – C. MENARD – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE- E. MENUT – A. CARRU MARTEL  
-R. MARTEL TRIGANCE- J. RAYNAUD- J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE), M. RAYNAUD (pouvoir donné à S. ALLEG)

**Absent non excusé** : N. DEDULLE LELLUIN

### VIREMENTS DE CRÉDITS DM n° 2 – BUDGET DE LA COMMUNE M57

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que certains virements de crédits sont nécessaires (cf. tableau ci-joint), pour maintenir le budget de la commune en équilibre afin de permettre la prise en compte :

**- En Fonctionnement :**

En recette : il convient d'acter d'une augmentation de crédits de 15.726,25 €, article 7817 « reprise sur dépréciations des actifs circulants ».

En dépense : il convient d'affecter cette somme, soit 15.726,25 €, article 611 « contrats et prestations de services ».

**- En Investissement :**

En recette : il convient de prévoir une augmentation de crédits de 201.307,76 € au chapitre 013, de 176.507,76 € à l'article 1348 « autres fonds affectés à l'équipement » (recette PVR), de 16.800 € à l'article 1323-87 « Travaux de voirie grosses réparations » (Voie Verte-avenant 1), 8.000 € à l'article 1323-116 « acquisition mobiliers, bureaux, informatique » (informatique – écoles).

En dépense : il convient de prévoir une augmentation de crédits de 201.307,76 € à l'opération 106, article 21321, 46.507,76 € (études /Réhabilitation Pause Tourrettane), à l'opération 116, article 21838, 4.000 € (mobiliers -informatiques), à l'opération 87, l'article 2313, 16.800 € (voie verte- avenant 1), à l'opération 97, l'article 2315, 4000 € (groupe scolaire), à l'opération 106, l'article 2313, 130.000 € (travaux réhabilitation Pause Tourrettane).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** les virements de crédits au budget de la commune M57, tels que présentés dans le tableau ci-joint.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023



ID : 083-218301380-20231218-20231218005-BF

